

Motion de M. Alain Marquet: «Accès pour tous au pont de la Machine».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 7 décembre 1999)

MOTION

Considérant:

- que, côté Cité, le pont de la Machine ne dispose que d'une volée de marches pour son accès;
- que, côté quai des Bergues, une rampe d'accès est disponible;
- que l'absence de rampe sur la rive gauche rend ce pont infranchissable pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou avec une poussette,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'équiper l'accès au pont de la Machine, rive gauche, d'une rampe permettant le passage des fauteuils roulants et des poussettes.